

DEPARTEMENT  
DE LA CORREZEEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	<b>15</b>
Présents	<b>10</b>
Représentés	<b>1</b>
Votants	<b>10</b>
Votes exprimés	<b>11</b>
Pour	<b>11</b>
Contre	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 novembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

Date de la convocation : 09-11-2023

Secrétaire de séance : Claude VILLENEUVE

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Caroline PICARDA.

Conseiller absents excusés : Carine DUCHOWICZ, Yoann ROQUIÉ.

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Christian LEYMARIE pouvoir à Didier DUBUIS

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

**OBJET : Remboursement de la taxe d'enlèvement  
des ordures ménagères 2023**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de réclamer le remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, aux différents locataires.

Le montant de la taxe des ordures ménagères dû au titre de l'année 2023, est ainsi réparti :

M. DEROY Jean-François (presbytère) : 56 €

Mmes AUZELOUX et DABLIN (Cabinet Infirmières) : 43 €

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :*

**APPROUVE** le remboursement des sommes prévues ci-dessus,

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder au remboursement de ces sommes.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

